

Dettes

Lorsqu'on ne paie pas les factures à temps, les conséquences peuvent être sérieuses. Les centres de consultation pour les dettes proposent leur aide en cas de problèmes financiers.

Rappels et avis de poursuite

Celui qui ne paie pas une facture dans le délai imparti reçoit en principe un premier et un deuxième rappel (Mahnung). Les créanciers ont aussi la possibilité d'entamer, en tout temps, une procédure de recouvrement (Betreibung). Dans ce cas, le débiteur reçoit un avis de paiement de l'Office des poursuites (Betreibungsamt), ce qui comporte des frais. Celui qui pense que la procédure de poursuite n'est pas légitime peut faire opposition (Rechtsvorschlag) auprès de l'Office des poursuites compétent. Attention: la mise en poursuite peut entraîner une saisie de salaire ou des objets de valeurs. En outre, les avis de poursuite sont enregistrés dans le registre des poursuites (Betreibungsregister) (même si par la suite vous avez payé), ce qui peut, entre autre, poser des problèmes au moment de la recherche d'un appartement.

Dettes

Celui qui a des soucis financiers ou des dettes peut s'adresser à un centre de consultation pour les dettes (Schuldenberatungsstelle) où il obtiendra de l'aide. Des experts analysent la situation avec le demandeur et ils cherchent une solution. L'organisation Caritas propose de l'aide anonymement: "SOS-Schulden" Beratungs-Hotline, no 0800 708 708 (gratuit). En cas de besoin, on est dirigé vers un autre centre. On peut obtenir de l'aide et des informations utiles auprès des services sociaux régionaux.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/argent-et-impots/dettes